

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 10 juillet 2020

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Le Conseil municipal de la commune de CABRIS
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire
Le dix juillet deux mille vingt, à 17 heures 30, en la Mairie
Date de convocation : 30/06/2020

Présents : M. BORNET Pierre (Maire), Mme COLLET Caroline, Mr DEVAUX Gérard, Mme PETIT Nathalie, Melle RISSO Evelyne, Mr GLOWNIA Jean, Mme MERCIER Lydie, Mme BEDEL Bénédicte, Mme TRABAUD Valérie, Mr CAVALLIER-BELLETRUD Jacques, Mr GARLAND Gérard, Mr REPELLIN VILLARD Christian
Absents excusés : Mr DEMEYER Dominique donne procuration à Mme PETIT Nathalie, Mme DUCHET Françoise donne pouvoir à M. REPELLIN-VILLARD Christian
Absents : Mr VERRECCHIA Raffael
Secrétaire de séance : Mme COLLET

N°38-2020 recrutement d'un vacataire pour la sécurisation des entrées et sorties de l'école :

Le Maire Pierre BORNET expose :

Considérant qu'afin d'assurer une plus large présence sur le terrain des effectifs de la Police Rurale, la Commune de Cabris souhaite développer un service de sécurisation des entrées et sorties de l'école.

Considérant que cette mission sera confiée à une personne retraitée, recrutée spécifiquement (1 vacataire).

Considérant que cet « Agent Sécurité de Cabris » facilitera la traversée des enfants en régulant la circulation, assurera la sécurisation aux abords des écoles et transmettra au chef de service les observations utiles à la sécurité des enfants. Formés et encadrés par le chef de police rurale expérimenté, en lien quotidien avec ce service, qui interviendra immédiatement en cas de besoin,

Considérant que l'Agent Sécurité de Cabris sera rémunéré par le biais d'une vacation forfaitaire mensuelle fixée à 200 euros nets par mois sur 10 mois (année scolaire). En cas d'absence pour maladie ou raisons personnelles supérieures à 8 jours au cours d'un même mois cette vacation forfaitaire sera proratisée. Elle ne sera pas versée en cas d'absence total sur le mois.

Il convient donc de :

- **VALIDER** le recours à 1 vacataire pour assurer la mission de surveillance des entrées et sorties d'écoles.
- **ADOPTER** le tarif de la vacation forfaitaire : 200 euros nets par mois sur 10 mois.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au BP 2020 et suivants.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

N°37- 2020 : élection de 3 délégués et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L.283 à L 293 et R 131 à R 148 du code électoral,
Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020 ayant pour objet la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
Considérant que pour le conseil municipal de Cabris, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret majoritaire à deux tours, de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

M. Le Maire invite les membres du conseil Municipal à procéder au vote, rappelle que cette élection se fait à bulletin secret et que l'on procède d'abord à l'élection des délégués et ensuite à celle des suppléants.

Après avoir composé le bureau et désigné le secrétaire de séance, il est procédé au premier tour de scrutin de l'élection des délégués, par vote à bulletin secret.

Une seule liste se présente : Liste : « Cabris toujours passionnément »

Résultats de ce premier tour de scrutin des délégués:

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 12

Bulletins nuls, contestés ou blancs : 2

A obtenu : Liste « Cabris toujours Passionnément » 12 voix, sont donc élus

Pierre BORNET

Caroline COLLET

Gérard DEVAUX

Puis il est procédé à l'élection des suppléants. Une seule liste se présente : « Cabris toujours Passionnément »

Résultats du premier tour de scrutin des suppléants :

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 12

Bulletins nuls, contestés ou blancs : 2

a obtenu : liste « Cabris toujours Passionnément » 12 voix

Sont donc élus

Evelyne RISSO

Dominique DE MEYER

Bénédicte BEDEL

La séance est levée à 17h53

Le Maire,
Pierre BORNET

A collection of handwritten signatures in blue ink, including several illegible ones and the signature of Pierre BORNET, the Mayor.